



DROIT DES RÉGIMES MATRIMONIAUX

Actualités en droit des régimes matrimoniaux

Objectif

Une veille rigoureuse constitue un levier de performance dans la négociation comme dans le contentieux. En droit des régimes matrimoniaux, cette exigence est d'autant plus déterminante que la matière est à la fois technique, évolutive et fortement contentieuse. La maîtrise actualisée des dispositions du Code civil permet d'anticiper les enjeux patrimoniaux dès la phase de conseil, qu'il s'agisse par exemple de la rédaction ou de la modification d'un contrat de mariage, de l'organisation de la protection du conjoint ou de la structuration d'un patrimoine professionnel. Dans le cadre des séparations et divorces, l'évolution constante de la jurisprudence en matière de liquidation et partage – notamment sur les récompenses, les créances entre époux, la qualification des biens ou l'évaluation des droits sociaux – impose une actualisation régulière des connaissances. Une lecture fine des décisions récentes conditionne la pertinence des stratégies procédurales et transactionnelles. Cette année, le droit des régimes matrimoniaux a été animé tant s'agissant des dispositions relevant du régime primaire impératif, que de celles relevant du régime légal, du régime séparatiste ou encore du régime de participation aux acquêts. Et, même l'indivision post-communautaire a eu le droit à son actualité. Il s'agira alors de présenter ces actualités et de tenter d'en tirer toute leur portée pratique.

Thèmes abordés

Contribution aux dettes du mariage ; solidarité des dettes ménagères ; insaisissabilité du logement familial ; Mesures de gestions/gestion d'affaires ; Composition de l'actif/ fruits des biens propres ; Assiette du droit de gage du créancier/obligation à la dette des époux ; Mesures de poursuite/logement familial ; Passif des époux/cautionnement souscrit par les deux époux ; Cautionnement et régime séparatiste ; Récompense/intérêts ; indivision post-communautaire/indemnité pour jouissance privative d'un bien indivis ; participation aux acquêts/ plus-value de droits sociaux

Programme détaillé

Partie 1 : Faire le point sur l'actualité du régime primaire impératif

- Aménagement conventionnel de l'obligation de contribuer aux charges du mariage
- Solidarité des dettes ménagères en cas d'emprunt
- Interprétation des dispositions liées à la protection du logement familial

Partie 2 : Connaître l'actualité des mesures de gestion dans le régime légal

Partie 3 : Maîtriser l'actualité du régime légal

Partie 4 : Connaître l'actualité du régime séparatiste : cautionnement et régime séparatiste

Partie 5 : Faire le point sur l'actualité du régime de la participation aux acquêts : plus-value de droits sociaux



Formation animée par

Matthieu Moreau-Cucchi

Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
Université de Strasbourg

Tarif : 330 €



Période
Du 31 mars 2026
au 31 mars 2027



Durée
4 heures 30 de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau 2
Intermédiaire :
approfondissement
des connaissances et
des pratiques



Formation
E-learning

Qualiopi

processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DES RÉGIMES MATRIMONIAUX

Actualités en droit des régimes matrimoniaux

Prérequis

Avoir une expérience professionnelle ou des connaissances théoriques dans le thème abordé par la formation.

Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 4 heures 30 avant la date d'expiration du module e-learning.

Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)
- Dernière mise à jour : 31 mars 2026

Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz.
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

Contact et assistance

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dacruz@pro-barreau.com

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothee Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothee.lavalle@pre-barreau.com
Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

**Matthieu
Moreau-Cucchi**

Maître de conférences en droit privé
et sciences criminelles
Université de Strasbourg

Tarif : 330 €



Période
Du 31 mars 2026
au 31 mars 2027



Durée
4 heures 30 de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau 2
**Intermédiaire :
approfondissement
des connaissances et
des pratiques**



Formation
E-learning

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DES RÉGIMES MATRIMONIAUX

Actualités en droit des régimes matrimoniaux

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **330€ TTC**

- ☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- ☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- ☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la formation, une attestation de formation est adressée au client.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet

www.pro-barreau.com ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3 rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse contact@pro-barreau.com ou par télécopie au 01.72.34.92.58. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

